

076-217605419-20260702-DELIB2026000039-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2026
Affichage : 09/07/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du jeudi 2 juillet 2026

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	12	17

Date de la convocation : 25 juin 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le 2 juillet à 18h30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul COUILLER, Maire.

Présents :

Madame Marion AUBRY, Madame Claire BEAUFILZ, Monsieur Daniel CALTOT, Monsieur Philippe CAUCHOIS, Monsieur Jean-Paul COUILLER, Madame Sylviane DEVILLERS, Monsieur Rémy JAMES, Monsieur Olivier ORIENT, Monsieur Philippe MACÉ, Monsieur Frédéric POTHÉRAT, Madame Sandrine SAMSON et Madame Christine TALBOT.

Absents excusés : Madame Claude BOULIER a donné pouvoir à Monsieur Daniel CALTOT, Monsieur Antoine DELESTRE, Monsieur Arnaud DESANNAUX, Madame Annick KOECHLER a donné pouvoir à Monsieur Frédéric POTHÉRAT, Madame Annie LECOQ a donné pouvoir à Madame Sandrine SAMSON, Monsieur Jérôme LEFEBVRE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul COUILLER, Madame Géraldine SAHUT a donné pouvoir à Monsieur Olivier ORIENT.

Secrétaire de séance :

Madame Sylviane DEVILLERS a été nommée secrétaire de séance.

2026 / 039 – MODIFICATION DU TABLEAU DE CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale.

Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Considérant que le Conseil Municipal a acquis un bien situé au 179, Route de Barentin (délibération N°2021/37 du 16 avril 2021) dans le but d'y créer l'hôtel de ville et que par conséquent ce bien remplit les conditions fixées par les articles L.2111-1 et L.2111-2 du CG3P pour faire partie du domaine public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale ci-joint pour un total de 12 478 mètres linéaires, soit :

- **11 784 mètres linéaires de voiries communales**
- **156 mètres linéaires de places communales**
- **538 mètres linéaires de parking communaux**

- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral

Lieux	Voiries communales (en mètres linéaires)	Places communales (en mètres linéaires)	Parkings communaux (en mètres linéaires)
Chemin de la chaussée	702 ml		
Chemin des hêtres	130 ml		
Chemin des merisiers 1 & 2	193 ml		
Clos de la ferme	165 ml		
Clos de Malzaize	267 ml		
Clos des bocages 1 et 2	707 ml		
Clos des charmilles	120 ml		
Clos des châtaigniers	70 ml		
Clos des chênes	70 ml		
Clos des marronniers	215 ml		
Clos des pommiers 1 et 2	320 ml		
Clos des troènes	150 ml		
Clos du chapitre	260 ml		
Clos du home	64 ml		
Clos du vieux manoir	45 ml		
Clos Saint Hubert	200 ml		
Parc des tulipiers	50 ml		
Clos des noisetiers 2	161 ml		
Chemin de l'Hôtel de ville	70 ml		
Parking de la mairie			23 ml
Parking de l'église			41 ml
Parking des commerces			38 ml
Parking des marronniers			46 ml
Parking des services techniques			33 ml
Parking du cimetière de la Croix Jacques			20 ml
Parking du clos de Malzaize			26 ml
Parking du clos des bocages			62 ml
Parking du clos des troènes			33 ml
Parking du clos du vieux manoir			71 ml
Parking du clos Saint Hubert			19 ml
Parking du tennis			25 ml
Parking le long du CD 67			55 ml
Parking des tulipiers			46 ml
Place de la liberté		75 ml	
Place des marronniers		40 ml	
Place du cimetière de la Croix Jacques		41 ml	
Route de la cliquette	1 631 ml		
Route de la Croix Blanche	712 ml		
Route de la Croix Jacques	1 128 ml		
Route de l'ouraille	1 466 ml		
Route du bosc hue	560 ml		
Route du Grand Melmont	1 400 ml		
Route du Mont Rôti	928 ml		
Total	11 784 ml	156 ml	538 ml
Total général	12 478 ml		

La secrétaire de séance, Sylviane DEVILLERS

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Paul COUILLER

